

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers : en exercice : 10
présents : 9
votants : 9

Date de convocation : 20/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

Etaient présents :

M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ;
M. HALTER Etienne ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ;
M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) : M. MARCK Maxime.

Absent(s) : /.

Assistait en outre :

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 5 mars 2024.
- 2) Vote des taux des taxes.
- 3) Subventions aux associations.
- 4) Budgets Primitifs 2024.
- 5) Mise à disposition de l'étable communale pour le festival des « SCENES SAUVAGES ».
- 6) Communications / divers (élections européennes, ...).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

DCM N°2024-017

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2024

Par délibération du 30 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH :	15,23 %
TFB :	23,99 %
TFPNB :	47,63 %

Compte tenu, entre autres, du taux d'inflation 2023 de 4,90% impactant considérablement les finances de la commune, il est proposé une augmentation des taux de référence de TH, TFPB et TFPNB 2023 de 2 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TH :	15,53 %
TFB :	24,47 %
TFPNB :	48,58 %

DCM N°2024-018
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2024, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser, au titre de l'exercice 2024, les sommes de

- 400,00 euros à la Coopérative scolaire de Natzwiller, dans le cadre du RPI ;
- 300,00 euros à la Coopérative scolaire de Neuviller-la-Roche, dans le cadre du RPI ;
- 400,00 euros à la MJC/MPT de Wildersbach ;
- 400,00 euros à la Musique de la Vallée de la Rothaine ;
- 200,00 euros à l'Association « Arbres et Vergers de Wildersbach »

soit un total de 1 700,00 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

DCM N°2024-019
SUBVENTION VERSEE A L'AFP « LE WILDBACH » – ANNEE 2024

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2024, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de verser la somme de 1 000 euros à l'Association Foncière Pastorale « LE WILDBACH » à titre de subvention pour l'exercice 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657381 du budget de l'exercice en cours.

DCM N°2024-020
SUBVENTION AU CLUB VOSGIEN SCHIRMECK – ANNEE 2024

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2024, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser la somme de 50,00 euros au Club Vosgien Schirmeck au titre de l'exercice 2024, sous réserve de l'éventuel dépôt du dossier de demande de subvention via le formulaire unique en vigueur.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

DCM N°2024-021
SUBVENTION AU SYNDICAT DES RECOLTANTS FAMILIAUX DE FRUITS DE LA VALLEE DE LA BRUCHE – ANNEE 2024

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2024, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser la somme de 100,00 euros au Syndicat des récoltants familiaux de fruits de la Vallée de la Bruche au titre de l'exercice 2024, sous réserve de l'éventuel dépôt du dossier de demande de subvention via le formulaire unique en vigueur.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice en cours.

DCM N°2024-022
SUBVENTION 2024 À L'ASSOCIATION « ENTRAIDE HAUTE-BRUCHE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** le dépôt du dossier de demande de subvention 2024 par l'association « Entraide Haute-Bruche » via le formulaire unique en vigueur,

- **CONSIDERANT** les actions menées par l'association « Entraide Haute-Bruche » et notamment la distribution de colis alimentaires dont certaines familles de la commune sont bénéficiaires,

- **DECIDE** de verser un montant de 156 € (Cent cinquante-six euros) à cette association à titre de subvention pour l'année 2024. Ce montant sera inscrit au budget 2024 à l'article 65748.

DCM N°2024-023
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 A L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU COEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les actions menées par l'association des restaurants du cœur et notamment la distribution de repas gratuits dont certaines familles de la commune sont bénéficiaires,

- **DECIDE** de verser un montant de 100 € (Cent euros) à cette association à titre de subvention exceptionnelle pour l'année 2024, sous réserve de l'éventuel dépôt du dossier de demande de subvention via le formulaire unique en vigueur.

Ce montant sera inscrit au budget à l'article 65748.

DCM N°2024-024
BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU DE L'EXERCICE 2024

Le maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif du service eau pour l'exercice 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget Eau, qui se clôture comme suit :

Total des recettes d'exploitation	45 556,52 euros
Total des dépenses d'exploitation	45 556,52 euros
Total des recettes d'investissement	31 887,96 euros
Total des dépenses d'investissement	31 887,96 euros

DCM N°2024-025
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Le maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget principal de l'exercice 2024 qui se clôture comme suit :

Total des recettes de fonctionnement	402 935,28 euros
Total des dépenses de fonctionnement	402 935,28 euros
Total des recettes d'investissement	535 994,38 euros
Total des dépenses d'investissement	535 994,38 euros

DCM N°2024-026
MISE A DISPOSITION DE L'ETABLE COMMUNALE A L'ASSOCIATION « Notre Cairn »

VU la demande de l'Association « Notre Cairn » de disposer de l'Etable communale pour y faire des représentations de leurs spectacles dans le cadre du festival des scènes sauvages qu'ils donneront à partir du 21 juin 2024,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix POUR et 1 Abstention,

AUTORISE la mise à disposition de l'étable communale, aux conditions suivantes :

- mise à disposition à titre gracieux durant le festival des scènes sauvages ; l'association fait sienne des contraintes liées à la fenaison auprès de l'AFP gestionnaire de l'étable ;
- la location est consentie pour la période du 28 mai 2024 au 2 juillet 2024 (montage, répétitions, représentations et démontage compris) ;
- le locataire s'engage à assurer le local mis à disposition.

CHARGE Christophe BAUER de la gestion du dossier avec l'Association « Notre Cairn ».

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Elections européennes : Le tableau des permanences pour les élections du 9 juin prochain est établi et sera adressé à l'ensemble des élus pour mémoire et éventuelle(s) modification(s).

B : Cérémonie du 14 juillet 2024 : Cette année, la cérémonie sera organisée de la même manière qu'en 2023.

C : Grands anniversaires : Ce mois d'avril 2024, trois anniversaires à souhaiter :
- Marguerite METZGER, 97 ans le 12 avril : Michèle LUDWIG se charge du bouquet que Jean-Marc MATHIS apportera ;
- Eliane WIDLOCHER-LOUX, 95 ans le 14 avril ;
- Renée BERNARD, 90 ans le 14 avril.
Pour les anniversaires du 14 avril, Gabrielle TAGLANG et le Maire donneront la date retenue afin de commander les paniers garnis.

D : Etat civil : Après deux naissances depuis ce début d'année, deux mariages seront célébrés les 11 et 18 mai 2024.

E : Ecole : Une sortie est organisée le 1^{er} juillet 2024 au Chenot. Il est demandé à l'employé communal, Guillaume, de veiller à la propreté des lieux avant l'arrivée des enfants.

Séance du Conseil Municipal levée à 21h05.

SIGNATURES

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme VECK Céline, Secrétaire de séance	